

PROCES VERBAL Séance du 05/06/2026

L'an 2026 et le 5 juin à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de Monsieur BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, M. FOUQUERAY Olivier, M. DEMANGELLE Laurent, M. BLOT Mickael, M. ROGER Stéphane, Mme ALICOT Josiane, Mme VIVET Marie-Christine, Mme ROCABOY Martine, Mme OUARDIRHI Roselyne,

Absents excusés : M. CHAMPION Jean-François, M. MOUTON Julien, Mme PETIT Emilie, Mme VOLET Valérie, Mme LECOMTE Sophie et M. GORGET Stéphane.

A été nommé secrétaire : M. BLOT Mickaël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice présents : 9

Monsieur Le Maire, après avoir vérifié le quorum, ouvre la présente séance :

- rappelle l'ordre du jour :

1. Elections des délégués et suppléants du conseil municipal en vue des élections des sénateurs

VU

Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

L'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

CONSIDÉRANT QUE

Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;

La commune doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

M. Le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :

Président : M. BOURGOIN Pascal, Maire ;

Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :

- Mme VIVET Marie-Christine,
- Mme ROCABOY Martine,

Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :

- M. DEMANGELLE Laurent
- M. BLOT Mickaël

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Délégués titulaires

Mme VIVET Marie-Christine : 9 voix

M. FOUQUERAY Olivier : 9 voix

M. BLOT Mickaël : 9 voix

Suppléants

Mme ALICOT Josiane : 9 voix

Mme OUARDIRHI Roselyne : 9 voix

M. BOURGOIN Pascal : 9 voix

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des résultats des opérations électorales.

PROCLAME élus :

Délégués titulaires :

Mme VIVET Marie-Christine, M. FOUQUERAY Olivier et M. BLOT Mickaël

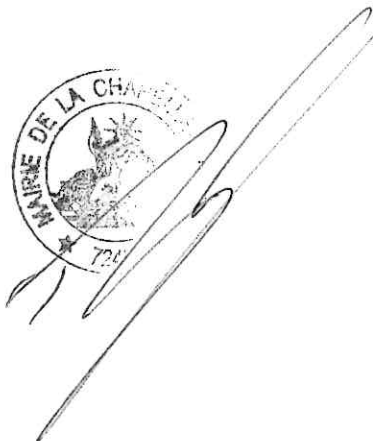
Suppléants :

Mme ALICOT Josiane, Mme OUARDIRHI Roselyne et M. BOURGOIN Pascal

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Plus personne ne prenant part au débat et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Le Maire
Pascal BOURGOIN

The image shows an official circular stamp of the 'MAIRIE DE LA CHAPPELLE' with a central emblem. A large, stylized handwritten signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance
Mickaël BLOT

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Mickaël BLOT.